

Transformations de cadre d'emplois ou de grade

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 21/02/05	favorable	séance du 10/03/05	favorable

I. Transformation d'un poste d'ingénieur en chef territorial en un poste d'ingénieur principal

Lors du conseil communautaire du 24 septembre 2004, il a été décidé le recrutement d'un chargé de mission dont la fonction est de préparer pour le compte de notre collectivité l'arrivée de la LGV Rhin-Rhône à échéance de 5-6 ans, en étroite association avec la Ville, le Conseil Régional de Franche-Comté, Conseil Général du Doubs, Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche, l'Etat, RFF, SNCF, l'AUDAB. Cette mission doit nous permettre d'avoir une expertise importante dans nos discussions avec l'Etat, RFF, SNCF, pour l'aménagement des gares, pour l'aménagement de la ligne entre Auxon et Viotte, pour la préservation de l'environnement naturel et urbain le long de la ligne,...

Pour mener à bien cette mission, il avait été décidé de créer un emploi de niveau ingénieur en Chef, ou le cas échéant contractuel, rattaché directement à la Direction Générale de la C.A.G.B.

A l'issue des entretiens, il a été décidé de retenir la candidature d'un agent non-titulaire pour une période de trois ans dans le cadre de l'article 3 alinéa 3 compte tenu notamment de la nature des fonctions. Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 641 en référence au grade d'ingénieur principal. Il est donc proposé de transformer le grade d'ingénieur en chef en ingénieur principal. La prise de fonction de cet agent interviendra le 1^{er} avril 2005.

II. Transformation d'un poste de technicien supérieur en chef en un poste de technicien supérieur principal

Suite à la mutation d'un agent, relevant du grade de technicien supérieur chef, une procédure de recrutement a été engagée. A l'issue de celle-ci, il a été décidé de retenir la candidature d'un agent de la fonction publique de l'Etat relevant du grade de technicien supérieur principal. Il est donc proposé de supprimer le grade de technicien supérieur chef et de créer en parallèle le grade de technicien supérieur principal.

III. Transformation d'un poste de technicien supérieur en un poste de rédacteur territorial

Un agent non titulaire rémunéré en référence au cadre d'emplois de technicien supérieur (catégorie B) a réussi le concours de rédacteur territorial (catégorie B). Afin de pouvoir le nommer dans ce cadre d'emplois, il est proposé de supprimer le grade de technicien supérieur et de créer en parallèle le grade de rédacteur territorial à la date d'échéance du contrat de l'agent.

IV. Transformation d'un poste d'adjoint administratif en un poste d'agent administratif

Suite à la mutation d'un agent, relevant du grade d'adjoint administratif, une procédure de recrutement a été engagée. A l'issue de celle-ci, il a été décidé de retenir la candidature d'un agent relevant du grade d'agent administratif. Il est donc proposé de supprimer le grade d'adjoint administratif et de créer en parallèle le grade d'agent administratif.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces transformations de cadre d'emplois ou de grade.

Pour extrait conforme,

Le Président